

CDD et maladie professionnelle

Par **Sammy77**, le **27/04/2019** à **16:56**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une grande société d'automobile, j'avais un contrat de 12 mois. Au bout de 12 mois pas de CDI car mon chef m'aimait pas, pourtant aucun retard ni absence ou faute graves.

J'ai fait les postes les plus dur, j'ai patienté sur le harcèlement psychologique, sur la douleur de mon poignet et mes mains dus au geste répétitif exercé.

Au bout de 12 mois pas d'embauche mais un renouvellement de 6 mois car manqué du personnel.

J'ai 1 mois après mon médecin m'a mis en arrêt maladie à cause de ma tendinite.

Mon contrat s'est terminé le 30 Mai 2018.

Ma société a mis fin à mon contrat car j'ai fait la période maximale légale en CDD (18 mois)

Par la suite j'ai fait un dossier de maladies professionnelles à la CPAM qui a été reconnu quelque mois plus tard.

La CPAM ne m'a pas payé toutes mes indemnités depuis mon 1er arrêt maladie car mon employeur ne m'a pas envoyé les attestations de salaire soit il le fait en retard.

Mes questions sont:

- Est-ce que c'est normal que j'ai pas obtenu de CDI en sachant que j'ai fait aucune faute?

- Est-ce que je suis engagé quelque chose concernant mon chef qui m'a harcelé psychologiquement puis à la fin m'a jeté sans CDI

- Est-ce que c'est normal que jusqu'à maintenant j'ai pas touché toutes mes indemnités depuis plusieurs mois de la part de la CPAM

- Est-ce que c'est normal que je continue à recevoir des fiches de paie de ma société alors que mon contrat s'est terminé.

J'ai bien reçu mon solde de tous comptes par courrier mais il n'est pas signé.

Cordialement!